



S.I.L.

L'amélioration du paysage constitue une des priorités de

l'Etat, du département et de la commune de Coux

et

passer par l'élimination des dispositifs publicitaires le long des routes.



S.I.L.

Mise en place d'une démarche globale sur la commune

Les élus décident de mettre en place une signalisation spécifique pour :

- les activités, les services, les équipements présents, sur le territoire de la commune.

Concertation entre la DDT, la commune et les commerçants et artisans concernés par l'élimination des dispositifs publicitaires.



S.I.L.

Mise en place d'une démarche globale sur la commune

- Réglementation en matière de signalisation routière complexe
- Conception et mise en œuvre doivent respecter des règles : sécurité, continuité des jalonnements, ...

C'est pourquoi la municipalité a décidé de prendre en charge la SIL, aidée par le PNR dans le cadre de son opération « Coup de Pousse Signalétique » (soutiens techniques et financiers).



S.I.L.

Mise en place d'une démarche globale sur la commune

- Règle équilibrée sur l'ensemble du réseau routier de la commune
 - Implantation de panneaux identiques
- Concertation avec les services de la DDT, du département et de l'Architecte des bâtiments de France.



S.I.L.

Mise en place d'une démarche globale sur la commune

- Pose de la SIL à partir de début octobre 2016, le long de la RD 104
- Enlèvement des dispositifs publicitaires réalisé par la commune en accord avec leurs propriétaires
- Pose de la SIL au cœur du village en décembre 2016 puis sur la RD 2, à la fin des travaux d'amélioration de cet itinéraire.



S.I.L.

RD 104 – Place d'Onclaire

Avant



Après





S.I.L.

RD 104 – Place d'Onclaire

Avant



Après





S.I.L.

RD 104





S.I.L.

RD 104





S.I.L.

Au droit du pont sur l'Ouvèze





S.I.L.

